

DÉLIBÉRATION N°2020-21_136
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

4- Affaires financières

Point 4.4 – Propositions d'admissions en non-valeur

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0
Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 193 ;
VU le code de l'éducation, notamment son article R. 719-89 du code de l'éducation.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'admission en non-valeur annexées.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n° 4.4 « Tableau récapitulatif des propositions d'admissions en non-valeurs »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/07/2021

LIBELLÉS DES TITRES	UB	DÉBITEURS	Montant dû TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dû TTC	dont TVA	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
TR.2019-920-7221	920	A	45,00 €	- €	45,00 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2019-927-7515	927	B	886,00	- €	886,00 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2020-927-2492	927	C	2 424,63 €	- €	2 424,63 €	- €	Dossier de surendettement - Extinction de la dette
TR.2020-904-2262	904	D	230,94	- €	230,94 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2019-999-7194	999	E	94,19	31,00 €	63,19 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2020-927-4041	927	F	1207,50	- €	1 207,50 €	- €	Poursuites infructueuses
OUVRAGES BU							
TR.2020-923-4836	923	G	20,00 €	- €	20,00 €	- €	Poursuites infructueuses
					- €		
					- €		
DROITS D'INSCRIPTION					- €		
Chèque impayé	926	H	243,00 €	- €	243,00 €	- €	Poursuites infructueuses
DI 2020-2021	901	I	81,00 €	- €	81,00 €	- €	Poursuites infructueuses
TOTAUX			5 232,26 €	31,00	5 201,26 €	0,00	

L'Agent Comptable de l'UFC


 Guy LORENZELLI